

Un petit ordre du jour mais des décisions importantes au conseil

L'ordre du jour du conseil municipal, réuni par le maire, Yves Marie, mardi soir, n'était pas très chargé, mais il a tout de même été l'occasion de nombreux échanges.

1 Immobilier en forme. L'élu a fait état d'une quinzaine de droits de préemption non exercés depuis mi-mars, ce qui montre le turn-over immobilier important de la commune.

Des camions continuent de circuler, malgré l'interdiction.

2 Des ralentisseurs posés sur la chaussée. Les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations ont aussi présentées comme la création d'un ralentisseur au carrefour de la rue de Bailloulet et de celle du Mesnil. Des conseillers ont fait remarquer que des camions continuaient à circuler là malgré l'inter-



GALLARDON LE 24 MAI 2019 La classe de 3e B, dont le professeur de mathématiques est M. Gauvreau, a été récompensée.

la classe qui s'est classée quatrième du département au Rallye Mathématiques. Si lors d'un précédent événement identique en 2016 la commune avait versé 100 €, les conseillers ont opté cette année pour le double de cette somme.

5 Free mobile s'installe sur le château d'eau. Par ailleurs, l'installation d'équipements de télécommunication sur le château d'eau génère des recettes. Mais la communauté de communes ayant, en 2007, pris la compétence de distribution d'eau potable, elle demandait à percevoir aussi ces recettes. La municipalité de Gallardon a négocié de ne reverser que 20 % de l'ensemble de la recette aux Portes Euréliennes. Entre-temps, SFR a confié la gestion de ses sites radio à INFRACOS qui maintenant souhaite transférer son droit d'occupation à la société Free Mobile. Les conseillers ont donc autorisé un avenant de transfert de la convention au profit de Free Mobile. ■

diction.

3 Plus de poste d'adjoint. Puis les conseillers

sont passés aux délibérations et ont voté unanimement pour la suppression,

jusqu'à la fin du mandat, du poste d'adjoint au maire que Julie Lecomte occu-

pait avant sa démission.

4 Des subventions. Les élus ont également voté à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 800 € attribuée au judo club de Gallardon pour son 25^e anniversaire et une autre du même montant à Espace Libre pour financer le concert de jazz du 23 mars dernier. Une autre subvention a été décidée aussi à l'unanimité à l'intention du collège pour qu'il puisse récompenser

■ Salle polyvalente : « Il faut taper très fort »

Le maire a parlé des travaux de la salle polyvalente de Gallardon qui, contrairement à ce qui avait été prévu, vont faire l'objet d'un remaniement important. Il s'agissait d'isoler la salle et d'en revoir le chauffage, l'électricité et l'isolation, mais cela va aller beaucoup plus loin.

Yves Marie l'explique : « Plus on travaille sur

le projet, plus on pense qu'il faut taper très fort pour avoir un beau projet ». C'est vraisemblablement une solution géothermique qui sera privilégiée, permettant de bénéficier d'une climatisation.

« Nous allons faire des travaux pour au moins les trente prochaines années, il faut faire le mieux possible », insiste le maire.